

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 septembre 2012 portant orientations sur l'accès explicite à la capacité d'interconnexion en infra-journalier

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND et Jean-Christophe LE DUIGOU, commissaires.

### 1. Contexte de la consultation publique sur l'accès explicite en infra-journalier

Au cours de ces dernières années, une large réflexion a été menée au niveau des initiatives régionales de l'électricité et au niveau paneuropéen pour définir des mécanismes d'allocation des capacités d'interconnexion efficaces, coordonnés et harmonisés. A l'échéance infra-journalière, le modèle retenu est un mécanisme d'allocation implicite de la capacité d'interconnexion via des échanges en continu sur les bourses de l'électricité. La prise en compte et l'allocation de la capacité d'interconnexion sont assurées de façon transparente et automatique par un outil de gestion des capacités.

Ce mécanisme existe dans les pays scandinaves depuis le début des années 2000. Ce mécanisme a également été mis en place entre la France et l'Allemagne le 14 décembre 2010. La solution retenue sur la frontière franco-allemande a la particularité de permettre aux acteurs – en complément et en parallèle de l'accès implicite à la capacité d'interconnexion au travers de la bourse EPEX Spot – l'accès explicite à la capacité d'interconnexion et, ainsi, les échanges de gré à gré entre acteurs en France et acteurs en Allemagne.

Or, dans les orientations-cadres, adoptées le 29 juillet 2011, sur l'allocation des capacités et la gestion des congestions des réseaux électriques, il est prévu que, de façon transitoire, le module de gestion de la capacité puisse permettre un accès explicite aux capacités. Il est, de plus, précisé que, sur les frontières pour lesquelles un accès explicite a été autorisé, des produits sophistiqués, accessibles sur la plateforme implicite, doivent remplacer l'accès direct aux capacités si ces produits répondent aux besoins des acteurs de marché, après consultation publique et approbation des régulateurs.

Les autres interconnexions françaises sont gérées en infra-journalier par le biais d'un accès explicite, soit continu (Suisse), soit par enchères (Espagne, Grande-Bretagne et Italie), soit par prorata amélioré (Belgique).

Dans le cadre des réflexions sur la mise en place du projet-pilote de la région nord-ouest de l'Europe et sur sa future extension, se pose la question d'autoriser ou non, de façon transitoire, l'accès explicite et continu en parallèle de l'allocation implicite en continu via le marché infra-journalier organisé par les bourses de l'électricité. En effet, à ce stade, les situations sont variées selon les interconnexions considérées, dans la région nord-ouest comme au niveau européen : sur certaines frontières, l'accès explicite continu est permis alors que, sur d'autres, seul l'accès implicite est autorisé. En outre, l'ACER a demandé à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) si elle souhaitait ou non autoriser l'accès explicite sur les interconnexions françaises.

En complément du processus de concertation et de consultation des acteurs menés au sein du projet nord-ouest et pour ses futures extensions, la CRE a souhaité recueillir l'avis des acteurs actifs aux interconnexions françaises sur cette question de l'accès explicite, en particulier sur les deux points suivants :

- Etes-vous favorable à la possibilité d'un accès explicite continu en infra-journalier en parallèle de l'allocation implicite en continu ? Pouvez-vous préciser les raisons motivant votre position, ainsi que les différences, frontière par frontière, le cas échéant ?
- Quelle importance revêt, selon vous, l'harmonisation de cette pratique sur l'ensemble des frontières d'une région donnée ?

## 2. Profil des contributeurs

La consultation publique a donné lieu à la contribution de treize acteurs, se répartissant comme suit :

- six producteurs/fournisseurs (ALPIQ, Compagnie Nationale du Rhône, EDF, Edison Spa, GDF SUEZ, Vattenfall) ;
- trois *traders* (Danske Commodities, EDF Trading, EON Energy Trading) ;
- une association représentant les entreprises de négoce d'énergies (EFET) ;
- une association représentant les consommateurs industriels d'électricité et de gaz en Belgique (Febeliec) ;
- un gestionnaire de réseau (RTE) ;
- un consommateur industriel (INEOS).

## 3. Synthèse des contributions

### 3.1 Commentaires sur la possibilité d'un accès explicite continu en infra-journalier en parallèle de l'allocation implicite continu

*Onze des treize contributeurs (ALPIQ, Compagnie Nationale du Rhône, Danske Commodities, EDF, EDF Trading, Edison Spa, EFET, EON Energy Trading, GDF SUEZ, RTE, Vattenfall) sont favorables à la possibilité d'un accès explicite continu en infra-journalier en parallèle de l'allocation implicite continu.*

- **L'accès explicite est nécessaire, de façon transitoire, tant que la fiabilité du système ainsi que le volume et la liquidité de la plateforme implicite ne sont pas garantis.**

ALPIQ est fortement favorable à la coexistence des accès explicite et implicite pour la mise en œuvre du modèle transitoire. En effet, cela permettrait une transition entre les divers modèles actuels et le modèle cible.

ALPIQ et Danske Commodities expriment leurs craintes sur la fiabilité du système implicite Elbas.

EDF considère aussi qu'un accès explicite est primordial lors de la phase transitoire afin de ne pas restreindre les facultés d'échanges aux frontières en infra-journalier dans la mesure où, aujourd'hui, les plateformes d'échanges n'offrent pas toutes les fonctionnalités requises.

EDF Trading insiste sur le fait que les évolutions du marché infra-journalier doivent se faire sans détériorer la liquidité et qu'à ce jour la liquidité du marché de gré-à-gré contribue au développement du marché infra-journalier en Europe.

Edison Spa estime qu'un accès explicite permet de répondre au besoin en termes de produits et d'augmenter les volumes ainsi que la liquidité.

EFET estime qu'il est important de conserver les divers moyens d'échanges explicites et implicites sur le marché infra-journalier étant donné le manque actuel de maturité du design de marché à cette échéance. Pour EFET, l'obligation d'échange sur la plateforme implicite ne pourra se faire uniquement si celle-ci a démontré sa fiabilité et son efficacité.

- **Un accès explicite est indispensable tant que des produits sophistiqués adéquats ne sont pas accessibles sur la plateforme implicite.**

EDF souligne que les échanges de gré-à-gré sont indispensables en l'absence de liquidité sur les bourses infra-journalières ou s'il n'existe pas de produits adéquats.

EON Energy Trading souhaite qu'un accès explicite soit mis en place en parallèle d'un accès implicite tant qu'il n'existe pas de produits sophistiqués. Une fois les produits sophistiqués accessibles sur la plateforme implicite, EON Energy Trading indique qu'il n'utilisera plus l'accès explicite car, avec ce type d'accès, il est difficile de détecter un blocage de la capacité disponible.

En se fondant sur son expérience de la plateforme d'accès implicite Elbas entre la Belgique et les Pays-Bas, GDF SUEZ évoque la difficulté de faire transiter un produit non-standard. Cela est, au contraire, possible avec les échanges de gré-à-gré grâce auxquels des « blocs profilés » peuvent être transités en une seule transaction.

En se basant sur le retour d'expérience positif des échanges France-Allemagne, RTE considère que l'accès explicite pour les échanges commerciaux est un accès complémentaire en attendant que les bourses proposent des produits répondant aux besoins.

- **Les échanges de gré-à-gré sont nécessaires pour le mécanisme d'ajustement.**

RTE rappelle que l'accès explicite continu en infra-journalier a pour objet l'acquisition de capacité pour des échanges commerciaux bilatéraux et au titre du mécanisme d'ajustement. Pour RTE, il ne serait pas opportun de se limiter à l'accès implicite alors que la rédaction des orientations cadres sur le modèle cible du mécanisme d'ajustement est en cours. En effet, ne pas permettre l'accès explicite limiterait les possibilités futures de fonctionnement des échanges d'ajustement transfrontaliers. Et cela pourrait avoir, selon RTE, des impacts sur la sécurité du système français puisque 20% des offres d'ajustement activées sont allemandes ou suisses.

EDF Trading partage la même position en ce qui concerne l'intérêt de l'accès explicite pour la mise en place du mécanisme d'ajustement aux frontières.

- **L'accès explicite doit être maintenu pour garantir un plan de secours au-delà de la phase transitoire.**

ALPIQ, Danske Commodities, et EDF soulignent l'importance du maintien en parallèle d'un accès explicite afin de mieux couvrir les risques liés aux interruptions de service à la suite de problèmes techniques et aussi ceux associés à la mise en œuvre d'un nouveau système.

GDF SUEZ partage cette vision et indique qu'un accès implicite exclusif entraîne une impossibilité d'échanger à la frontière en infra-journalier lors de pénuries de la plateforme implicite et/ou lors des périodes de maintenance.

EDF Trading et EFET estiment qu'un accès explicite devrait être maintenu pour garantir un plan de secours (« *fall-back procedure* ») y compris dans le modèle cible.

- **En parallèle d'un accès implicite, l'accès explicite a des avantages en termes de coût, de risque et de flexibilité.**

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) indique qu'un modèle de marché organisé, avec bourse obligatoire et enchères implicites, comporte des risques pour des échanges de volumes importants. La CNR considère qu'il est plus coûteux d'exécuter un grand nombre d'ordres sur la bourse que d'activer plusieurs transactions bilatérales. La CNR indique aussi que le modèle d'échange avec une bourse est propice à la spéculation ce qui n'a pas de rôle bénéfique en infra-journalier. De plus, la CNR estime qu'il n'est pas possible de standardiser les profils horaires négociés en infra-journalier pour les bourses. En outre, les échanges bilatéraux d'un profil horaire sont beaucoup plus simples à réaliser qu'au travers d'une bourse.

Danske Commodities considère que les entreprises doivent pouvoir ajuster leur production et leur consommation d'un pays en s'appuyant sur celles d'un autre sans que cela soit visible par le marché. Pour cela, la coexistence d'un accès explicite avec un accès implicite est indispensable.

EDF Trading indique qu'un maintien d'un accès explicite sur l'ensemble des frontières lui semble nécessaire même dans le modèle cible. EDF Trading craint que seul un nombre limité de types de produits soit proposé sur la plateforme d'échange implicite et que les produits ne soient pas suffisamment spécifiques pour permettre une optimisation aussi efficace qu'avec les échanges de gré-à-gré. EDF Trading considère que le besoin pour des produits complexes et flexibles est important sur le marché français étant donné que la plupart des moyens de productions sont peu flexibles.

EDF Trading confirme l'intérêt de l'accès explicite pour une entreprise présente dans plusieurs pays afin de gérer efficacement ses positions et ses risques.

Pour GDF SUEZ, la coexistence des accès explicite et implicite (comme sur la frontière entre la France et l'Allemagne) permet de maximiser les choix mis à disposition des acteurs du marché, d'améliorer l'efficacité du marché pour répondre aux besoins d'équilibrage et de faire transiter de l'énergie vers un autre pays ou de faire des échanges d'actifs au sein du portefeuille d'un même acteur de marché. De plus, GDF SUEZ évoque un inconvénient de l'accès implicite lié aux frais de transaction qui entraînent un différentiel de prix implicite estimé à 0,16 €/MWh.

Vattenfall met aussi en avant la possibilité pour une entreprise d'optimiser, à travers des échanges de gré-à-gré, ses capacités transfrontalières sans passer par la bourse. Un accès à travers uniquement les bourses pourrait faire émerger des pratiques non conformes à la directive REMIT avec l'utilisation de transactions fictives pour réaliser des échanges au sein d'une même entreprise. D'autre part, pour Vattenfall, les échanges de gré-à-gré s'avèrent très utiles en cas de non fonctionnement de certains moyens de production. En effet, si les échanges de gré-à-gré ne peuvent pas être utilisés, des produits standards inadéquats seront proposés sur la bourse à des prix plus élevés.

*Deux des treize contributeurs (Febeliec et INEOS) ne sont pas favorables à la possibilité d'un accès explicite continu en infra-journalier en parallèle de l'allocation implicite en continu.*

Febeliec estime que l'accès explicite n'apporte pas d'avantage sociétal par rapport à un accès implicite. Febeliec soutient les recommandations AHAG - nommé aujourd'hui AESAG – résumées de la manière suivante :

- adopter au plus vite au niveau européen une solution harmonisée basée sur une allocation implicite en continu ;
- ne pas introduire de nouvelles solutions d'échange de gré-à-gré sur les frontières où un mécanisme n'existe pas encore (sauf après l'accord explicite des régulateurs concernés) ;
- arrêter les mécanismes d'échange de gré-à-gré existants pour fin 2014 au plus tard.

INEOS considère que l'accès explicite n'est pas profitable pour les consommateurs finals pour les raisons listées ci-dessous.

- Les échanges de gré-à-gré dégradent la facilité d'utilisation et d'accès pour les consommateurs finals à l'énergie ainsi que la transparence sur les prix du marché infra-journalier.
- La liquidité sur la plateforme implicite est réduite.
- Les échanges de gré-à-gré peuvent rendre le prix du J-1 moins fiable étant donné que des ajustements des positions prises en J-1 pourront être réalisés en infra-journalier sans être visibles sur le marché.
- Les échanges de gré-à-gré posent des problèmes de transparence. Il est difficile de juger de la fiabilité des prix des échanges de gré-à-gré. Les prix des échanges de gré-à-gré peuvent ne pas représenter le prix réel car la transaction peut inclure des compensations à travers d'autres contrats.
- L'ajout de la fonctionnalité d'échange de gré-à-gré au niveau de la plateforme d'allocation de capacité complexifiera le système et impliquera des coûts de développement complémentaires.
- Accepter des échanges de gré-à-gré réduira la pression sur les acteurs pour développer des produits sophistiqués.

De plus, en considérant que les cas nécessitant des produits sophistiqués sont rares et que les marchés nationaux d'échange de gré-à-gré existent, INEOS estime donc qu'il serait préférable de ne pas risquer de détériorer la solidité des marchés J-1 et infra-journalier avec un accès d'échange de gré-à-gré.

### **3.2 Commentaires sur l'importance d'une harmonisation des accès en infra-journalier**

*Sept des treize contributeurs (ALPIQ, EDF Trading, EFET, Febeliec, GDF SUEZ, INEOS, Vattenfall) attachent une forte importance à l'harmonisation des pratiques concernant les accès en infra-journalier sur l'ensemble des frontières d'une région donnée.*

Pour ALPIQ, il est fondamental que le marché infra-journalier soit parfaitement harmonisé pour atteindre l'objectif, fixé par la Commission Européenne, d'intégration des marchés nationaux d'électricité. ALPIQ estime que cela permettra une augmentation de liquidité et aura, ainsi, un effet positif sur la concurrence et sur la capacité des acteurs à s'équilibrer. L'utilisation des capacités de production flexibles entre pays sera facilitée.

EDF Trading indique qu'un maintien d'un accès explicite sur l'ensemble des frontières lui semble nécessaire même dans le modèle cible. De plus, EDF Trading estime que l'harmonisation des accès explicite et implicite facilitera le développement des échanges infra-journaliers aux frontières à travers, notamment, le développement d'une plateforme d'allocation de capacité et d'un carnet d'ordre commun.

EFET considère que l'harmonisation permettra une meilleure coordination des échanges d'énergie et de leur transfert, un meilleur accès à la capacité, une amélioration de la liquidité et d'éviter des restrictions liées aux plages interdisant les échanges.

GDF SUEZ souhaiterait une harmonisation sur l'ensemble des frontières de la région afin d'avoir le même mécanisme au sein de la région CWE, et plus largement en Europe. GDF SUEZ souligne le fait que le développement des activités en infra-journalier demande des efforts importants aux acteurs du marché ce qui représente une barrière à l'entrée conséquente pour développer des marchés liquides en infra-journalier. GDF SUEZ est aussi favorable à l'harmonisation des plateformes dans un souci de transparence et d'efficacité.

INEOS et Vattenfall considèrent qu'une harmonisation permettrait une diminution des coûts de développement du modèle cible. Outre les gains liés à la réduction des coûts des systèmes d'information et de télécommunication, Vattenfall y voit aussi un moyen de mettre en place une gestion mieux optimisée et d'apporter plus de transparence sur le marché infra-journalier.

EFET estime que l'harmonisation permettra de faciliter le développement et la mise en œuvre du carnet d'ordre commun.

Febeliec soutient une adoption au plus vite au niveau européen d'une solution harmonisée fondée sur une allocation implicite en continu.

*Quatre des treize contributeurs (Danske Commodities, EDF, Edison Spa, EON Energy Trading) estiment qu'une harmonisation des pratiques concernant les accès en infra-journalier sur l'ensemble des frontières d'une région donnée n'est pas une priorité.*

Danske Commodities considère que le plus important est la mise en place d'un système fiable. L'harmonisation ne doit donc pas se faire au détriment de la performance et de la robustesse du système. En effet, pour Danske Commodities, les bénéfices liés à l'harmonisation comme l'augmentation de la liquidité ne compenseront pas les pertes liées aux dysfonctionnements de la plateforme ou à l'insuffisance des procédures de secours.

EDF et Edison Spa considèrent que l'harmonisation des pratiques d'accès n'est pas une priorité actuelle. En effet, l'harmonisation ne leur semble, aujourd'hui, pas nécessaire dans la mesure où le modèle cible prévoit une harmonisation autour d'une plateforme implicite avec des produits sophistiqués.

Pour EDF, il paraît légitime que l'accès explicite soit accordé pour chacune des frontières françaises et retiré au fur et à mesure de l'atteinte d'une liquidité et d'une variété de produits jugée suffisante. EDF est donc favorable à une architecture ouverte permettant l'accès explicite sur l'ensemble des frontières.

Edison Spa estime que le niveau de développement des mécanismes d'échanges aux frontières et d'allocation de capacité différera probablement constamment avec des solutions transitoires aux durées et aux caractéristiques différentes. Ainsi, Edison Spa souhaiterait que l'accès explicite soit retiré, au fur et à mesure, frontière par frontière, à partir du moment où des volumes suffisants et des produits adéquats sont accessibles sur la plateforme européenne.

Même si EON Energy Trading est, de manière générale, en faveur de l'harmonisation, il préférerait que certains cas particuliers soient pris en compte. En effet, les frontières France-Espagne et France-Italie devraient être traitées différemment car les mécanismes nationaux sur l'infra-journalier ne permettent pas des échanges proches du temps réel.

*Deux des treize contributeurs (CNR, RTE) ne se prononcent pas réellement sur l'importance que revêt l'harmonisation des pratiques concernant les accès en infra-journalier sur l'ensemble des frontières d'une région donnée.*

### **3.3 Autres commentaires**

Edison Spa est favorable à la mise en œuvre d'un accès explicite entre la France et l'Italie mais indique deux prérequis :

- Faire évoluer le design du marché italien et la gestion du réseau sont nécessaires, notamment pour accroître la flexibilité infra-journalière afin de permettre des nominations proches du temps réel et des échanges de gré-à-gré aux frontières ;
- Traiter les problèmes de blocage de la capacité, notamment, en renforçant le contrôle pour détecter des comportements de *gaming*.

#### 4. Orientations de la CRE

D'une part, compte-tenu des éléments de réponse à la consultation publique apportés par les acteurs de marché, le maintien d'un accès explicite continu en infra-journalier en parallèle de l'allocation implicite continu apparaît pertinent, *a minima*, pendant la période de transition vers le modèle cible. La CRE soutiendra donc son maintien sur les frontières françaises, lorsque cela est possible et en accord avec le régulateur concerné.

La mise en place d'échanges de gré-à-gré aux frontières doit s'accompagner d'une surveillance régulière et détaillée pour contrôler tout comportement entravant la concurrence ou la bonne gestion de l'interconnexion. Les échanges réalisés dans le cadre de l'accès explicite devront donc répondre à des exigences de transparence.

L'accès explicite étant déjà prévu sur certaines frontières, les coûts additionnels pour sa mise en place sur d'autres frontières françaises devraient être négligeables voire inexistantes. La CRE veillera à ce que les coûts additionnels ne soient pas excessifs.

L'utilisation d'un accès explicite ne doit pas affecter l'engagement des bourses et des acteurs pour le développement des produits sophistiqués et donc pour l'atteinte du modèle-cible. Conformément aux orientations-cadres sur l'allocation des capacités et la gestion des congestions et sur la base de l'avis des acteurs de marché, l'intérêt de l'accès explicite pourra être réexaminé lorsque les produits sophistiqués seront introduits.

D'autre part, une solution harmonisée sur l'ensemble des frontières sur la question de l'accès à l'explicite apparaît préférable. Toutefois, cela n'est pas une priorité dans la mesure où le modèle cible prévoit l'harmonisation en remplaçant, à terme, l'accès explicite par des produits sophistiqués échangés sur la bourse.

Fait à Paris, le 20 septembre 2012

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADoucETTE